

**MAIL RESPONSES TO:
RETOURNER LES RÉPONSES À:**

Hamid Mohammad
Contracting Authority | Autorité contractante
Shared Services Canada | Services
partagés Canada
180 Kent Street, 13th floor, #K073
Ottawa, Ontario K1P 0B6

**AMENDMENT TO INVITATION TO
QUALIFY**

**MODIFICATION DE L'INVITATION À
QUALIFIER**

Title – Sujet DATA CENTRE CO-LOCATION SERVICES (DCCS) / SERVICES DE COIMPLANTATION DE CENTRES DE DONNÉES (SCCD)	
Solicitation No. – N° de l'invitation 10032992/A	Date 2014-02-14
Client Reference No. – N° référence du client RAS 13-1075	Amendment No. - N° modif. 002
File No. – N° de dossier CAE10032992	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin on – le 2014-02-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Hamid Mohammad	Buyer Id – Id de l'acheteur CAE
Telephone No. – N° de téléphone : 613-716-9792	FAX No. – N° de FAX Not applicable
Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein	

Comments - Commentaires

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT**

**CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Issuing Office – Bureau de distribution

SSC | SPC
Procurement and Vendors Relationships |
Achats et relations avec les fournisseurs
180 Kent Street, 13th floor, #K073
Ottawa, Ontario K1P 0B6

Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

- Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.
- 1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.
- 2. Modifier l'invitation à se qualifier

À NOTER : Les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre.

Question 2 du répondant	<p>La section 2.3, Demandes de renseignements et commentaires, précise ce qui suit :</p> <p>« a) Toutes les demandes de renseignements et les commentaires, y compris les suggestions pour améliorer les spécifications, concernant l'invitation à se qualifier et la version provisoire de la demande de propositions, doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante, au plus tard sept jours civils avant la date de clôture de l'invitation à se qualifier. Il est possible que les demandes reçues après ce délai restent sans réponse. »</p> <p>Et à 2.3 c), on précise ce qui suit :</p> <p>« La version provisoire de la demande de propositions est jointe à l'invitation à se qualifier pour permettre aux répondants retenus de fournir leurs commentaires par écrit lors de la prochaine phase d'examen et de précision des exigences (EPE). On peut ne pas répondre aux demandes de renseignements au sujet de la version provisoire de la demande de propositions, car il est impossible que d'autres améliorations soient apportées à la demande globale lors de la phase d'EPE réservée aux répondants retenus. »</p> <p>Services partagés Canada (SPC) peut-il confirmer (prioritairement) que les répondants doivent attendre à la phase d'EPE pour poser des questions concernant la version provisoire de la demande de propositions? De nombreuses questions seront vraisemblablement posées concernant la version provisoire de la demande de propositions, et la date de clôture de l'invitation à se qualifier est assez proche.</p>
Réponse du Canada à la question 2 du répondant	SPC confirme que les commentaires écrits des répondants retenus sur la version provisoire de la demande de propositions seront acceptés au cours de la phase d'EPE.
Question 4 du répondant	<p>4.2.1 Exigence obligatoire sur l'emplacement O01 :</p> <p>« Le répondant doit fournir un service existant et unique de regroupement à une distance d'au moins 10 kilomètres en ligne droite, et d'un maximum de 100 kilomètres du réseau, de la municipalité d'Angus, en Ontario (latitude et longitude : (44.313872, -79.8842912)). »</p> <p>Étant donné que la limite ultime de distance de reproduction synchrone en conditions de laboratoire est environ 100 kilomètres (en pratique, on juge prudent une distance d'environ 80 kilomètres du réseau, des routeurs et des commutateurs), est-ce que le Canada considérerait modifier l'énoncé de la façon suivante :</p> <p>« Le répondant doit fournir un service existant et unique de regroupement à une</p>



	distance d'au moins 10 kilomètres en ligne droite, et d'un maximum de 80 kilomètres du réseau jusqu'aux connexions réseau, de la municipalité d'Angus, en Ontario (latitude et longitude : (44.313872, -79.8842912)). »
Réponse du Canada à la question 4 du répondant	Non. L'exigence de SPC est de 100 kilomètres de réseaux de fibres.
Question 6 du répondant	<p>Annexe I – Définition des termes La définition d'un organisme client est la suivante :</p> <p>« Une entité formée d'utilisateurs dans le secteur public ou privé, qui obtient les services d'une solution de courriel exploitée par le responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier ou l'un des autres membres de l'équipe de base (2 et/ou 3). »</p> <p>Nous supposons qu'il s'agit d'une erreur commise en faisant du copier/coller à partir du document portant sur l'approvisionnement de l'ITSC. Nous proposons de modifier ainsi la définition :</p> <p>« Une entité formée d'utilisateurs dans le secteur public ou privé, qui obtient les services d'une solution de regroupement des centres de données exploitée par le responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier ou l'un des autres membres de l'équipe de base (2 et/ou 3).</p>
Réponse du Canada à la question 6 du répondant	Voir les corrections sous l'annexe I de l'invitation à se qualifier.
Question 7 du répondant	<p>L'information requise pour répondre à l'IAQ ci-dessus est complexe et difficile d'accès. Pour bien répondre à l'IAQ, il faudra beaucoup plus de temps que le délai alloué.</p> <p>Nous voudrions demander une prolongation de trois semaines après la date de clôture.</p>
Réponse du Canada à la question 7 du répondant	Voir la réponse à la question n° 1.
Question 9 du répondant	<p><u>Section 2.3 (c) de l'IAQ, Questions et commentaires</u> Étant donné que :</p> <ul style="list-style-type: none">-selon section 2.3 (c) de l'IAQ, « On peut ne pas répondre pas aux demandes de renseignements précises au sujet de la version provisoire de la demande de propositions, car il est possible que d'autres améliorations soient apportées à la demande globale lors de la phase d'EPE réservée aux répondants retenus. »;-selon la section 2.7 (Calendrier prévu) de l'annexe G de l'IAQ, le calendrier sommaire provisoire prévoit pour la semaine 3 les questions et réponses préliminaires relatives à la DP;-selon la section 2.3 (Renseignements – Demande de soumissions) de la version provisoire de la DP, « Toutes les demandes de renseignements et les commentaires doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante au plus tard sept jours civils avant la date de clôture de l'invitation à se qualifier. Il est possible que les demandes reçues après ce délai ne reçoivent pas de réponse. » <p>Étant donné ce qui précède, l'État peut-il confirmer que les demandes de renseignements écrites relatives à l'acquisition peuvent être soumises par les</p>



	soumissionnaires durant l'étape d'examen et amélioration des exigences et durant l'étape de DP? (p. ex., conditions, prix, etc.).
Réponse du Canada à la question 9 du répondant	Oui. Les répondants retenus pourront soumettre des demandes par écrit au sujet du processus d'approvisionnement, au cours des phases d'EPE et de demande de propositions.
Question 10 du répondant	<u>Section 2.3 (c) de l'IAQ, Questions et commentaires et Annexe E de l'IAQ</u> Pour respecter les exigences obligatoires décrites à l'annexe E, les soumissionnaires qui répondent aux exigences en tant qu'équivalents UTI et ceux qui le font en tant qu'entrepreneurs certifiés UTI n'ont pas le même effort à fournir. Pour assurer un processus d'acquisition équitable et transparent, nous demandons respectueusement une prolongation de deux semaines, soit jusqu'au 7 mars 2014, afin que tous les soumissionnaires disposent d'un délai suffisant pour fournir une réponse complète et conforme à l'annexe E de l'IAQ.
Réponse du Canada à la question 10 du répondant	Aucune prolongation ne sera accordée. La période accordée tient compte du temps requis pour remplir la liste d'équivalence UTI.

Modification

À l'annexe I de l'invitation à se qualifier :

Supprimer :

Répondant	Une entité formée d'utilisateurs du secteur public ou privé, qui obtient les services de regroupement de centres de données par le responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier ou les membres 2 ou 3 de l'équipe de base.
-----------	---

Ajouter :

Répondant	Une entité formée d'utilisateurs du secteur public ou privé, qui obtient les services de regroupement de centres de données par le responsable de la réponse à l'invitation à se qualifier ou les membres 2 ou 3 de l'équipe de base.
-----------	---

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

=====



Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

N° de pièce jointe/modification	Diffusion	Date	Description
Modification n° 001	Achats et ventes	Le 13 février 2014	Réponse du Canada à la question 1